

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 03 Novembre 2022

03/11 :Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Mohamed SABRI, Rachel RIVAL.

Absents excusés : Martine LARREGOLA (procuration à Christian AUDIER), Jacky CROIBIER (procuration à Frédéric AUDIER), Cynthia Courrieu.

Secrétaire de séance: Rachel RIVAL

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Panneau photovoltaïque sur le Terrain Multisport.
- Modification de budget
- Convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG11.

Divers

- Rapport sur prix et qualité de l'eau (mail de Mr Romain Talva du 19/10/22)
- Extinction de l'éclairage la nuit.
- Devis Engie réparation climatisation.
- Logiciel JVS et changement de fournisseur accès internet. (Très Haut Débit)
- Formation Elu avec Eric Scarravini.
- Dératisation école.

Conseil du 08/09/22: RAS

Délibérations :

→ Vote panneau photovoltaïque sur le Terrain Multisport

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération du 31/05/2022 portant sur le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt visant la sélection d'un opérateur chargé du développement, de la construction et de l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque au-dessus du terrain multisport situé à l'espace « La Condamine ».

Monsieur le Maire explique que 2 entreprises ont répondu à cet appel à manifestation d'intérêt et qu'après analyse, la société « Enerlis » a été retenue avec la note de 85/100 et avec la proposition suivante :

Proposition technique :

Ombrière bi-pan symétrique de dimension 36 m x 42 m, de hauteur basse 5 m et de hauteur haute 8,37 m. Aucun bardage périphérique ne sera utilisé, du bac acier sera posé sous les panneaux. La puissance de panneaux photovoltaïques installés sera de l'ordre de 311,3 kWc.

Proposition financière :

L'installation ne fera l'objet d'aucun loyer ni rémunération. Aucune prestation ne sera prise en charge par la commune (hormis l'élagage éventuel de certains arbres, le retrait des spots existants et le raccordement au sol des chéneaux/gouttières au réseau d'évacuation des eaux pluviales) de certains arbres. La commune et ses habitants auront libre accès à la structure qui permettra d'abriter les terrains sportifs.

Condition de mise à disposition du foncier :

Signature d'une convention d'Occupation Temporaire (COT) entre la commune de Verzeille et la société Enerlis.

Durée de la COT : 30 ans à compter de la mise en service de la centrale

Durée des conditions suspensives : 18 mois

Monsieur le Maire propose donc d'entériner l'analyse effectuée et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

→ **Modification de budget.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'effectuer les modifications budgétaires suivantes en Section de Fonctionnement et d'Investissement pour permettre le paiement de dépense imprévue dans la section investissement, et la mise à disposition de dépense imprévue sur l'investissement.

* Dépenses de fonctionnement :

- Chap. 022 : - 10 000.00 euros
- Chap. 023 : + 10 000.00 euros

* Dépenses d'investissement :

- Chap. 020 : + 8 000.00 euros
- Compte 2315 : + 2 000.00 euros

* Recettes d'investissement :

- Chap. 021 : + 10 000.00 euros

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

→ **Convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG11.**

Mr le Maire expose, que l'affiliation aux services de médiation préalable proposée par le CDG11 est obligatoire, et présente ces services de médiation préalable en cas de litige avec un des agents.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

Divers

➤ *Rapport sur prix et qualité de l'eau (mail de Mr Romain Talva du 19/10/22) :*

Le Maire présente aux élus le rapport sur le prix et la qualité de l'eau de l'agglomération de Carcassonne et de la commune de Verzeille.

➤ *Extinction de l'éclairage la nuit :*

Le Maire signale que d'autres communes ont choisi d'éteindre l'éclairage public la nuit et suggère de se renseigner sur la possibilité d'éteindre certaines parties du village, tout en laissant le cœur du village allumé.

➤ *Devis Engie réparation climatisation :*

Le Maire présente aux élus le devis de la société Engie pour le remplacement du moteur de ventilation sur la pompe à chaleur en toiture. Celui-ci est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ *Logiciel JVS et changement de fournisseur accès internet. (Très Haut Débit) :*

Le Maire signale la nécessité d'un meilleur débit internet afin de pouvoir basculer vers la nouvelle nomenclature comptable en 2023. Il informe également les conseillers de l'éligibilité de la commune au très haut débit radio permettant d'avoir un débit de 10 Mb en sortant. Après un comparatif des trois fournisseurs possible le conseil vote à l'unanimité pour la société Nordnet. Grâce à ce choix la commune fera une économie de 44.90€ pendant 6 mois puis 34.90€.

➤ *Formation des élus avec Mr Eric Scarravini :*

Le Maire demande les disponibilités des élus afin de fixer deux dates de formations, celles retenues sont :

- Le mardi 15 Novembre de 18h30 à 20h30 pour la finance,
- Le mardi 13 Décembre de 18h30 à 20h30 pour la gestion des ressources humaines.

➤ *Dératisation école :*

Le Maire informe le conseil de la présence de rats dans l'école maternelle, face à cette situation d'urgence une désinfection des locaux et une dératisation a eu lieu le vendredi 04 novembre.

| |
|--|
| Nous rappelons à la population qu'il est formellement interdit de brûler des verts sous peine d'une amende. |
|--|